



# Le Contrat Local de Santé



([https://boissettes.fr/sites/boissettes.fr/files/styles/img\\_1280x768\\_image\\_scale\\_crop\\_main/public/media/images/camvs-cls.jpg?itok=8i3Db327](https://boissettes.fr/sites/boissettes.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/camvs-cls.jpg?itok=8i3Db327))

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de mise en œuvre d'une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires. L'Agence Régionale de Santé, le Groupe Hospitalier Sud Ile de France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Département et la Préfecture de Seine et Marne en sont signataires.

Le premier CLS a permis l'ouverture de la maison médicale de La Rochette.

Le CLS 2<sup>ème</sup> génération s'inscrit dans une durée de trois ans (2021-2023).

Il prend la forme de fiches actions. Citons pour exemple :

- La promotion des actions de prévention à destination des femmes,
- le repérage et l'hébergement des femmes victimes de violences intrafamiliales,
- la promotion et contribution aux actions à destination des seniors et de leurs aidants.

Les communes de l'AGGLO sont associées à ces travaux. Des réunions ont lieu régulièrement, menées par Mme Pascale GOMES, conseillère communautaire. Les premières ont permis de faire une évaluation post-confinement. Des associations locales, des CCAS du territoire ont apporté leur témoignage sur cette période inédite. Le CLS aide à l'organisation d'évènements comme le Forum des Aidants ou le Parcours de Prévention Séniors. La participation des habitants est un axe majeur dans le cadre du Contrat Local de Santé. Les comités de quartier ont été identifiés comme acteurs potentiels sur ce volet.